Bernstein, Leon

Les origines de la Douma

Paris

1908

97-84198-23
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Bernstein, Leon, 1875-
Les origines de la Douma. Paris, Société des amis du peuple russe, 1908.
27 p. (Société des amis du peuple russe. Publications périodiques. 14)

1. Russia. Gosudarstvennaia duma.
I. Société des amis du peuple russe et des peuples annexés.

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 9-25-97 INITIALS: PB

TRACKING # : [redacted] 28135

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

LES ORIGINES

DE LA

DOUMA

PAR

L. BERNSTEIN

Prix : fr. 0.30

N° 14 DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DU PEUPLE RUSSE

Rue de la Faisanderie, 89, Paris (16e)

JUIN 1908

En vente à la librairie Stock, 155, rue Saint-Honoré

EXTRAIT DES STATUTS

Article premier. — La *Société des Amis du Peuple Russe et des Peuples annexés* a pour but de constituer un centre permanent d'informations exactes sur l'état des choses en Russie.

Art. 2. — Elle se propose d'employer comme moyen d'action les conférences, réunions, causeries, communications contrôlées et puisées aux sources autorisées.

Art. 3. — La Société comprend :
1° Des membres à vie ;
2° Des membres honoraires ;
3° Des membres effectifs ;
4° Des membres adhérents.

Les membres à vie doivent verser une somme unique de cent francs. Les membres honoraires versent annuellement une somme d'au moins vingt-cinq francs. Les membres effectifs, une somme d'au moins dix francs et les membres adhérents, une somme d'au moins un franc.

Les adhésions ne sont définitives qu'après la ratification du Comité de direction.

Tous les membres de la Société sont également appelés à participer à l'Assemblée générale . . . .

Art. 5. — La Société est administrée par un Comité de direction composé de dix-huit membres élus par l'Assemblée générale.

Les membres démissionnaires et décédés dans l'année sont remplacés par le Comité de direction.

Le Comité ainsi reconstitué est renouvelé par tiers annuellement.

Les membres sortants sont rééligibles.

LE COMITÉ CENTRAL :

Anatole FRANCE, de l'Académie française, *président*.
Mmes **MÉNARD-DORIAN** ;
Jean PSICHARI ;
A.-Emile ZOLA, *vice-présidentes*.
Ch. ANDLER, chargé de cours à la Sorbonne.
Docteur Auguste BROCA.
F. BRUNOT, professeur à la Sorbonne.
André CHEVRILLON.
Armand DAYOT, inspecteur des Beaux-Arts.
Mme **Camille FLAMMARION.**
Louis HAVET, de l'Institut.
Mme **Louis HAVET.**
J.-P. LANGLOIS, professeur à la Faculté de Médecine.
Octave MIRBEAU.
Paul PAINLEVÉ, de l'Institut.
Jean PSICHARI, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes.
Pierre QUILLARD.
G. SÉAILLES, professeur à la Faculté des lettres.
Ch. SEIGNOBOS, maître de conférences à la Faculté des lettres.
Mme **SÉVERINE.**
STEINLEN.

Secrétaire
André MATER.

LES ORIGINES

DE LA

DOUMA

PAR

L. BERNSTEIN

Prix : fr. 0.30

N° 14 DES PUBLICATIONS PERIODIQUES
DE LA
SOCIÉTÉ DES AMIS DU PEUPLE RUSSE
Rue de la Faisanderie, 89, Paris (16e)

JUIN 1908

En vente à la librairie Stock, 155, rue Saint-Honoré

EXTRAIT DES STATUTS

Article premier. — La *Société des Amis du Peuple Russe et des Peuples annexés* a pour but de constituer un centre permanent d'informations exactes sur l'état des choses en Russie.

Art. 2. — Elle se propose d'employer comme moyen d'action les conférences, réunions, causeries, communications contrôlées et puisées aux sources autorisées.

Art. 3. — La Société comprend :
1° Des membres à vie ;
2° Des membres honoraires ;
3° Des membres effectifs ;
4° Des membres adhérents.

Les membres à vie doivent verser une somme unique de cent francs. Les membres honoraires versent annuellement une somme d'au moins vingt-cinq francs. Les membres effectifs, une somme d'au moins dix francs et les membres adhérents, une somme d'au moins un franc.

Les adhésions ne sont définitives qu'après la ratification du Comité de direction.

Tous les membres de la Société sont également appelés à participer à l'Assemblée générale . . . .

Art. 5. — La Société est administrée par un Comité de direction composé de dix-huit membres élus par l'Assemblée générale.

Les membres démissionnaires et décédés dans l'année sont remplacés par le Comité de direction.

Le Comité ainsi reconstitué est renouvelé par tiers annuellement.

Les membres sortants sont rééligibles.

LES ORIGINES

DE LA

DOUMA

PAR

L. BERNSTEIN

Prix : fr. 0.30

N° 14 DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
DE LA
SOCIÉTÉ DES AMIS DU PEUPLE RUSSE
Rue de la Faisanderie, 89, Paris (16e)

JUIN 1908

En vente à la librairie Stock, 155, rue Saint-Honoré

LES ORIGINES DE LA DOUMA

I

L'avènement au trône de Nicolas II fit naître dans la société russe certaines espérances constitutionnelles. On n'admettait pas que le jeune souverain pût continuer le même régime d'étouffement dont la Russie souffrit tant pendant tout le règne de son père. Aussi, dans leurs adresses de félicitation, neuf zemstvos exprimèrent, bien timidement d'ailleurs, des vœux libéraux (1). L'adresse la plus audacieuse, celle du zemstvo de Tver, disait ceci : « Nous attendons, Sire, la possibilité et le droit pour les institutions publiques d'exprimer leur opinion sur les questions qui les concernent, afin que puissent parvenir jusqu'au Trône les doléances et la pensée non seulement de l'administration, mais aussi du peuple russe... Nous sommes

(1) Ce n'était pas pour la première fois que les zemstvos — sorte de conseils généraux — tentaient d'inspirer au Tsar l'idée constitutionnelle. En 1878 et 1881, ils firent aussi des démarches dans ce sens. On peut dire, en général, que les zemstvos étaient un foyer du libéralisme. Créés dans un but politique, ils étaient les seules institutions basées sur le principe de représentation. Leur origine même était donc en quelque sorte en opposition avec l'autocratie. Suspects au gouvernement depuis leur fondation, ils se virent enlever ensuite certains de leurs droits et furent presque continuellement persécutés. De là, le conflit permanent entre les zemstvos et l'autocratie.

convaincus que dans l'union avec les représentants des Etats..., également dévoués au Trône et à la patrie, le pouvoir de Votre Majesté trouvera une nouvelle source de force et le gage du succès dans l'accomplissement des généreux desseins de Votre Majesté Impériale. »

Ces desseins étaient encore inconnus. Il les dévoila le 17 janvier 1905, quand, en recevant les représentants des zemstvos (1), il leur déclara, en un discours très bref, qu'ils devaient abandonner ces « rêveries insensées ». « Je sauvegarderai le principe de l'autocratie, dit-il en concluant, avec autant de fermeté que mon père. »

L'idée maîtresse du nouveau règne était, en effet, de continuer la politique réactionnaire d'Alexandre III. Mais elle ne pouvait être continuée qu'en s'aggravant et en devenant de plus en plus intolérable. En appliquant partout et en tout la répression, méfiant à l'excès, rêvant d'établir une discipline de cimetière, le gouvernement n'a réussi qu'à soulever contre lui et l'autocratie toutes les classes de la population et toutes les nationalités qui habitent le vaste Empire.

Au moment (2) où, atteint par une bombe, expira l'homme qui a le plus fait pour aggraver ce régime détestable, le ministre dictateur von Plèhve, la Russie était très agitée et pour ainsi dire sillonnée en tous sens par le mouvement révolutionnaire. C'est, en effet, sous Nicolas II que se sont constitués les principaux partis révolutionnaires, comme le Parti social-démocrate russe, le Parti socialiste-révolutionnaire, l'Union des Ouvriers juifs (le Bund), les Partis socialistes de la Pologne et de la Lithuanie, etc. Grèves qui parfois englobaient des régions entières, manifestations imposantes dans les grandes villes, protestations vigoureuses contre l'arbitraire administratif, troubles universitaires, fréquents attentats politiques, floraison inaccoutumée de la presse clandestine — tout indiquait l'existence d'un formidable mouvement dont le caractère politique et révolutionnaire était manifeste.

(1) Les deux délégués du zemstvo de Tver, MM. Roditcheff et Golovatcheff, ne furent pas reçus.
(2) Le 15-28 juillet 1904.

Les paysans affamés, las de souffrir, n'ayant aucune possibilité de se faire justice par voie légale, s'insurgèrent enfin contre leurs oppresseurs.

Dès 1902 commence le mouvement agraire qui, très rapidement, se répand dans les gouvernements de Poltava, de Kharkoff, Kieff, Saratov, Tchernigoff, Voronège, Tambov. Les châtiments sévères, impitoyables, ne font que momentanément reculer les paysans, qui restent fermes dans leur désir et leur pensée de se donner des droits et la terre.

Le libéralisme aussi s'éveille à la vie active, s'organise et manifeste. En juin 1902 commence à paraître, sous la direction de M. Strouve, le journal des constitutionnalistes, *L'Osvobojdenié* (L'Emancipation), qui acquiert bientôt une grande influence dans le monde des zemstvoïstes, des professeurs, des intellectuels en général. La même année et en 1903, se produisent des manifestations significatives dans les comités locaux institués par le gouvernement pour l'élaboration de mesures propres à améliorer l'agriculture. Le comité de Voronège, par exemple, se prononce en faveur des libertés politiques et d'un gouvernement représentatif. Le comité de Tcherepovetz demande, dans sa résolution, « d'ouvrir la voie à la participation... permanente du peuple dans les affaires du gouvernement, non seulement local, mais aussi central » (1).

A Tver et à Tambov, les membres zemstvoïstes des comités refusent d'y délibérer en déclarant qu'ils n'ont pas la liberté de dire toute leur pensée sur les questions qui leur sont soumises (2).

En 1903, le zemstvo du gouvernement d'Orel adopte une adresse au Tsar où il le supplie de vouloir « entendre la voix des gouvernés, de ceux à qui on applique les lois et non seulement de ceux qui les font et qui gouvernent » (3).

(1) L'*Osvobojdenié*, n° 28.
(2) *Ibid.*, n° 16, pp. 280 et 286.
(3) L'*Osvobojdenié*, n° 38, p. 352. — En réponse à cette adresse, le Tsar fit dire au zemstvo d'Orel qu'en soumettant de pareilles suppliques, il avait outrepassé ses attributions. En même temps, il ordonna : « Que ces choses ne se reproduisent plus. »

En somme, dans presque tous les zemstvos, il se manifeste un esprit d'opposition et en ce moment déjà le journal réactionnaire, *Le Novoïé Vrémia* constate partout un « mécontentement de l'ordre de choses existant » (1).

Deux congrès qui se tiennent à Saint-Pétersbourg, au commencement de l'année 1904, donnent la mesure de l'extension de cet esprit dans le pays entier. Au congrès de l'enseignement professionnel, où assistent plus de trois mille personnes, on vote avec enthousiasme des motions en faveur des libertés politiques, de l'instruction universelle, de l'abolition de toutes les lois restrictives concernant les nationalités, etc. Le gouvernement, surpris et affolé, fit suspendre le congrès, mais le même jour beaucoup de ses membres, réunis clandestinement, votèrent un ordre du jour protestant contre cette mesure arbitraire et aussi contre le régime existant, qui a érigé en principe la suppression systématique de l'initiative et de l'opinion publiques.

Au congrès des médecins, dans les rapports et les discours, on fait ressortir à quel point l'omnipotence de la bureaucratie est nuisible, même à la santé publique. Le congrès adopta, par exemple, la résolution suivante, vraiment symptomatique : « La lutte effective et organisée contre la mortalité enfantine, contre l'alcoolisme, la tuberculose, l'avarie... n'est possible que dans des conditions assurant une large propagation des notions exactes sur les causes et les moyens de lutte contre ces maladies; or, cela nécessite la liberté entière de la personne, de la parole, de la presse et des réunions. » Les médecins adoptèrent aussi des résolutions réclamant l'extension des droits des zemstvos et des municipalités et leur réorganisation dans un sens plus démocratique.

Dans les pays annexés, l'agitation est aussi très intense. La Finlande lutte courageusement contre la politique anticonstitutionnelle du gouvernement et lui oppose une solidarité admirable de mépris et de volonté. Au Caucase, les Arméniens se révoltent et s'opposent par la force à la confiscation de leurs biens. Toute une série d'attentats politiques s'y produit, ainsi qu'en Pologne,

(1) Je cite d'après l'*Osvobojdenié*, n° 34, du 2-15 novembre 1903, p. 173.

où la russification violente a inspiré au peuple une haine profonde pour le tsarisme.

Ainsi, le mécontentement et l'opposition se généralisent, la *smouta* (la révolte) gagne le pays entier et, peu avant sa mort, von Plèhve est obligé de faire ce triste aveu : « Nous cherchons sur qui nous appuyer, mais aucune couche de la population n'est assez sûre. »

Aux causes multiples de l'effervescence publique s'en ajoute, depuis les derniers jours de janvier 1904, une autre encore, celle-là puissante et décisive : la guerre russo-japonaise, provoquée par l'insouciance du gouvernement, due surtout aux entreprises aventureuses de quelques dignitaires de la Cour ; cette guerre inattendue pour le peuple devient impopulaire dès son commencement. La bureaucratie s'efforce d'enthousiasmer la population, organise des manifestations patriotiques, promet, à grand fracas, des victoires éclatantes. Mais les défaites se suivent avec une régularité désespérante. Ignorante, perverse, stylée surtout pour l'oppression, isolée du peuple, la bureaucratie n'est pas capable de faire un effort suprême et la guerre révèle tous ses vices organiques et dévoile en elle un véritable danger national. Ainsi la guerre semble porter en elle-même un désastre bureaucratique et on le souhaite avec une telle ardeur que dans les milieux avancés on craint presque une victoire qui aurait peut-être consolidé le régime détesté.

C'est dans cette atmosphère d'agitation, d'effervescence, de haine et d'oppression qu'éclate la bombe jetée par Sasonoff (28 juillet 1904). Sans doute, aucun autre attentat politique en Russie n'a été salué avec tant de sympathie. Le meurtre de von Plèhve a soulagé les consciences, rempli de joie les cœurs les plus timorés. Cette fois, les révolutionnaires avaient pleinement raison de dire que « leur force n'était pas dans la force mécanique de la matière explosive, mais dans la sympathie publique » (1).

(1) Le bulletin de la *Révolutionnaia Rossia*, du 28 juillet 1904. — Quelques mois plus tard, le journal de M. Struve, *L'Osvobojdenié*, bien qu'opposé à l'action terroriste, constata « que Sasonoff... a rendu un service énorme à la société et même à l'Etat ». N° 59, du 10 novembre 1904, p. 149.

II

Le nouveau ministre de l'Intérieur, M. Sviatopolk-Mirsky, nommé après quelques mois d'hésitation, commença sa carrière par quelques discours politiques où il fut surtout question de la « confiance réciproque » de la société et du gouvernement. Il ne promit aucune réforme précise, aucune innovation, mais ses paroles, suivies, il est vrai, de quelques actes de clémence, furent accueillies comme l'annonce d'une nouvelle ère, comme la fin du « plèhvisme ».

Les zemstvos, les municipalités et les journaux, dans leurs félicitations au ministre et leurs commentaires, brodèrent autour de ses paroles, si vagues et si timides en elles-mêmes, tout un programme de réformes. De toutes parts on demande au ministre de « réaliser » le principe de la confiance « en des formes concrètes, législativement définies, de la coopération de la société à l'œuvre du gouvernement ».

Cela n'entre pas du tout dans les vues de M. Sviatopolk-Mirsky, qui recule, dément, mais peu importe. La nécessité d'abolir l'absolutisme bureaucratique est si vivement ressentie par la nation entière que même la presse réactionnaire, sauf quelques rares exceptions, n'ose plus défendre l'ancien régime. Bientôt le mot « constitution », proscrit jusqu'à présent, sera dans toutes les bouches.

L'épaisse couche de glace, de silence et de soumission est brisée. C'est le « printemps politique » qui commence.

En quelques mois seulement, l'opinion publique s'organise et s'impose.

A côté des partis nettement révolutionnaires et dont la propagande est à présent plus intense que jamais, se constitue enfin un parti libéral, *L'Union de l'Emancipation*, qui a pour but « l'affranchissement politique de la Russie » et qui réunit

déjà les éléments dont plus tard se formera le grand parti « constitutionnel-démocrate ».

En novembre 1904 a lieu une conférence où assistent les représentants des partis constitutionnels et révolutionnaires. Pour la première fois, ces deux éléments de l'opposition arrivent à s'entendre pour une action commune. La conférence élabore un plan concerté de lutte contre l'absolutisme et fait publier une déclaration dont la revendication principale est le « remplacement de l'ordre absolutiste par un régime démocratique et libre, basé sur le suffrage universel ».

Presque en même temps que cette conférence, le 6-19 novembre 1904, se réunit à Saint-Pétersbourg, malgré l'interdiction du gouvernement, le premier congrès des zemstvos. Ses séances ne sont pas publiques, mais elles ne sont pas clandestines non plus, puisque le public aussi bien que le gouvernement savent tout ce qui s'y passe. Le congrès est l'événement le plus grave de ce temps. Il ouvre pour ainsi dire officiellement l'ère de la Révolution russe. Le seul fait que l'administration, qui l'a interdit, n'ose pas le dissoudre par la force et prend tout au plus des mesures pour prévenir des manifestations publiques, prouve quelle importance a déjà acquise le mouvement d'opposition.

Au congrès assistent trente-deux sur les trente-quatre présidents des assemblées départementales des zemstvos et beaucoup de zemstvoïstes notables, comme les princes Dolgoroukoff, Chakhovskoï et Volkonsky, les professeurs Kouzmine-Karavaeff et Karycheff, le comte Heiden, MM. Petrounkevitsch, Roditchev, Chipoff et autres. Tous, ils appartiennent à la haute noblesse, au premier état, le plus favorisé par le tsarisme, tous ou la plupart, ils sont de grands propriétaires fonciers, et s'il y a parmi eux des libéraux avancés, comme MM. Petrounkevitsch et Roditchev, il y en a d'autres, des gens du juste milieu, qui n'ont jamais osé s'élever trop au-dessus du niveau gouvernemental.

A cette « assemblée des notables », comme on a qualifié avec raison le congrès des zemstvos, on adopte pourtant des résolutions dont certaines sont presque identiques, du moins dans leur sens, avec celles votées à la conférence révolutionnaire.

Ainsi, le congrès déclare que « les droits personnels, civils et politiques de tous les citoyens de l'Empire doivent être égaux », que « les paysans, dans leurs droits personnels, doivent être assimilés aux autres états », qu'ils doivent être « libérés de la tutelle spéciale de l'administration », que la loi doit garantir à tous « l'inviolabilité de la personne et du domicile », la « liberté de conscience, de la parole et de la presse et la liberté de réunion et d'association ». Il demande encore la réorganisation démocratique des zemstvos et des municipalités, l'extension du *self-government* à toutes les parties de l'Empire et une amnistie politique. Enfin, dans sa résolution capitale, le congrès déclare que, « pour assurer le développement normal de la vie publique et sociale, est absolument nécessaire la participation régulière de la représentation nationale, en tant qu'institution élective, à l'exercice du pouvoir législatif, à l'établissement du budget de l'Etat et au contrôle des actes de l'administration ».

Le pays accueillit avec joie les « résolutions zemstvoïstes » que le gouvernement interdit de publier, mais qui ne tardèrent pas à acquérir la plus grande publicité. Dans tout le pays, on a hâte de se solidariser avec ces résolutions. C'est un véritable torrent constitutionnel qui déborde le gouvernement, ses lois, ses circulaires, ses interdictions et prescriptions.

A Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Odessa, Kieff, Kharkoff, Voronège, Nikolaeff, Bacou, Nijni-Novgorod, Rostoff, Kalouga, Vilna, dans toute la Russie s'organisent ou s'improvisent des réunions, des banquets, des manifestations où se répète le même cri : « A bas l'absolutisme! Vive la Constitution! » Professeurs et étudiants, ingénieurs et ouvriers, écrivains, médecins, avocats, zemstvos et municipalités se solidarisent dans la même volonté d'affranchir le pays du despotisme bureaucratique.

« Ce n'est que quand l'ordre actuel sera remplacé par un régime basé sur les principes constitutionnels et démocratiques, — déclare la résolution de la Société pédagogique de Saint-Pétersbourg, — que l'œuvre la plus chère à notre peuple, celle de l'instruction publique, pourra se développer normalement (1). »

(1) *L'Osvobojdenié*, n° 62, p. 216.

« Ce n'est que par la participation de la société à l'œuvre législative, — déclarent les ingénieurs de Saint-Pétersbourg, — qu'on pourrait atteindre la stabilité de notre politique économique (1). »

« Ce n'est qu'à la condition de l'établissement d'un ordre de droit et de légalité, — déclare le Conseil de l'Ecole polytechnique de Saint-Pétersbourg, — que les professeurs ainsi que les élèves des écoles supérieures pourraient enfin consacrer toutes leurs forces au travail scientifique pour le bien de la patrie (2). »

« Les résolutions adoptées par le congrès des zemstvos, — disent dans leur pétition les citoyens de Nijni-Novgorod, — sont approuvées par toute la Russie pensante. » Et ils réclament une représentation nationale « basée sur le suffrage universel, direct, égal et secret (3) ».

Au banquet de Saint-Pétersbourg, où assistent près de 700 personnes, on adopte une résolution qui, en se solidarisant avec le plan de réformes tracé par les zemstvoïstes, réclame pour la réaliser la convocation immédiate d'une assemblée constituante, élue par toute la population de l'Empire (4).

Les étudiants et les étudiantes de *toutes* les universités adoptent partout des résolutions, réclamant :

1° La convocation d'une assemblée constituante ; 2° une amnistie de tous les condamnés politiques, et 3° la cessation immédiate de la guerre.

Malgré les mesures prohibitives prises par l'administration, les municipalités de beaucoup de villes, de Moscou, Minsk, Odessa, Saratoff, Kostroma, Ekaterinoslav et autres, parviennent aussi à faire des déclarations plus ou moins constitutionnelles.

Les maréchaux de la noblesse, réunis à Moscou, adressent eux aussi un mémoire au gouvernement, où, après avoir constaté l'antagonisme toujours croissant entre l'administration et la société et le mécontentement devenu général, ils en indi-

(1) *L'Osvobojdenié*, n° 62, p. 214.
(2) *Ibid.*, p. 204.
(3) *Ibid.*, n° 63, p. 228.
(4) Le bulletin de l'*Osvobojdenié*, n° 21, p. 3.

quent la cause dans le « mépris de l'administration pour la légalité (1), dans son arbitraire » et dans le caractère exclusivement bureaucratique de la législation. Aussi, pour sortir de cette situation, ils proposent d'établir un contrôle effectif de la légalité des actes administratifs et d'admettre la société à participer à l'œuvre de la législation (2).

Enfin, les zemstvos, profitant de ce qu'ils devaient féliciter le Tsar de la naissance d'un héritier, lui envoient des adresses où ils sanctionnent l'acte historique accompli par leurs représentants au congrès de Saint-Pétersbourg.

Le zemstvo de Tchernigoff « prie Sa Majesté d'entendre la parole sincère et véridique de la terre russe, d'appeler les représentants librement élus des zemstvos et de leur ordonner d'élaborer, en pleine indépendance, un projet des réformes, correspondant aux besoins, qu'ils connaissent de si près, de la population russe et de permettre de présenter ce projet directement à Votre Majesté ».

C'est à cette adresse, une des plus modérées, qu'en ce moment décisif le Tsar fit la réponse officielle suivante : « Je trouve l'acte du président de l'assemblée gouvernementale du zemstvo de Tchernigoff (3) insolent et impertinent (4). Ce n'est pas aux assemblées des zemstvos de s'occuper des questions concernant le gouvernement de l'Etat... »

Mais, cette fois, les paroles impériales, bien que plus énergiques que celles adressées par lui aux zemstvos à la réception du 17 janvier 1895, ne produisirent pas d'effet foudroyant, ne firent même aucun effet. On les jugea ridicules et on passa outre. En effet, immédiatement après leur publication, le zemstvo de Moscou commit la même « insolence » que celui de Tchernigoff, en votant une adresse au Tsar où encore plus nettement fut posée la question constitutionnelle : « Nous croyons

(1) « Le centre de la lutte contre la légalité, disent-ils plus loin, se trouve, si étrange que cela puisse paraître, dans les ministères mêmes. »
(2) *Osvobojdenié*, n° 63, pp. 223-224.
(3) C'est lui qui a fait parvenir l'adresse au Tsar.
(4) La plupart des membres de ce zemstvo donnèrent immédiatement leur démission.

fermement, disait l'adresse, que le jour heureux est proche où par la volonté de Votre Majesté sera aboli le régime bureaucratique qui sépare le peuple du pouvoir suprême, le jour où le Tsar appellera les représentants librement élus de toute la terre russe à participer à l'œuvre législative pour raffermir la puissance de l'Etat, la grandeur du trône et la prospérité de la patrie sur les bases inébranlables de la légalité, de l'inviolabilité de la personne, de l'égalité de tous les citoyens, de la liberté de la parole et de la conscience. »

Tout en le proclamant « insolent », le gouvernement ne pouvait pas pourtant méconnaître la puissance et le danger du mouvement à propos duquel un haut personnage, le prince Serge Troubetzkoï, avait déjà répété au Tsar le célèbre mot : « Sire, ce n'est pas une émeute, c'est une révolution (1) ». Aussi un rescrit impérial vint (le 12-25 décembre 1904) annoncer au pays certaines des réformes qui figuraient dans les résolutions des zemstvos et de multiples réunions et banquets. C'était trop tard. D'abord, ce ne furent là que des promesses et on n'accordait plus de crédit au gouvernement (2). Ensuite, le rescrit ne mentionna même pas la réforme la plus urgente, la plus revendiquée, celle qui devait être à la base de toutes les autres, la réforme du régime établi. Le gouvernement avait cédé au mouvement libérateur certaines positions, mais il s'était retranché dans celle de l'autocratie d'où, à un moment donné,

(1) Il en parle dans sa lettre au prince Sviatopolk-Mirsky, publiée par *L'Osvobojdenié*, n° 62.
(2) Dans son adresse au Tsar, votée après la promulgation du rescrit impérial, le zemstvo du gouvernement de Kharkoff disait : « Par le rescrit du 12 décembre, Votre Majesté a bien voulu indiquer une série de réformes législatives et en confier l'élaboration au comité des ministres ; mais nos besoins lui sont inconnus ; seuls les représentants de la terre russe librement élus par la population sont en mesure de réaliser les réformes par vous projetées... » Et plus loin : « Il ne suffit pas, Sire, de donner des lois ; il faut assurer leur exécution, il faut garantir au peuple ses droits... Or, aucun système bureaucratique n'en est capable et le pays n'a plus de confiance en lui. Quant au Souverain, si puissant qu'il soit, il ne peut pas tout savoir, agir pour tous et porter à lui tout seul, devant Dieu et le peuple, la responsabilité des destinées de sa patrie. »

il aurait pu tout reprendre. « Nous conformant aux volontés dernières et sacrées de nos ancêtres qui nous ont précédé sur le trône…, nous observons, sans en rien modifier, les principes inébranlables sur lesquels est fondé l'Empire. » Et, dans le communiqué officiel, publié le même jour que le rescrit et qui semble être une amplification de la réponse injurieuse faite par le Tsar au zemstvo de Tchernigoff, les revendications constitutionnelles sont encore considérées comme des « rêveries insensées ». « Dans certaines villes de l'Empire, dit le communiqué, ont eu lieu des réunions houleuses où on a fait des déclarations sur la nécessité de soumettre au gouvernement des revendications inadmissibles au point de vue de principes inébranlables, consacrés par les lois organiques de l'Empire, etc., etc. »

Mais la nation va formuler ces revendications d'une manière autrement imposante.

III

« … Réunis devant ton palais, c'est ici que nous cherchons notre dernier salut. Ne refuse pas la protection à ton peuple ; sors-le du tombeau de l'arbitraire, de la misère et de l'ignorance ; donne-lui la possibilité de disposer de son propre sort…

» Il faut que le peuple lui-même vienne à son aide, car lui seul connaît ses vrais besoins. Ne repousse donc pas son secours, mais accepte-le et ordonne immédiatement la convocation des représentants de la terre russe, de toutes les classes et de tous les ordres…, ordonne que les élections à l'assemblée constituante se fassent sur la base du suffrage universel secret et égal.

» C'est notre demande la plus importante ; en elle et sur elle, tout repose… »

Voilà ce que les ouvriers de Saint-Pétersbourg disaient dans leur pétition que, réunis au nombre de trois cent mille, ils portèrent au Tsar le dimanche 9-22 janvier 1905. On sait comment on les a reçus et la réponse qu'on leur a faite. Mais les balles ne pouvaient pas tuer l'idée si profondément conçue par le peuple lui-même, et le sang si abondamment versé, loin d'intimider personne, avait attisé la haine pour l'autocratie.

Le lendemain même du massacre, se dressent dans la capitale les premières barricades russes. Dans toutes les villes de l'Empire, grandes et petites, les ouvriers se mettent en grève pour protester contre les assassinats du « dimanche rouge ». Les étudiants et les élèves de beaucoup d'écoles secondaires suivent leur exemple. L'indignation est générale et, avec le désir de la liberté, c'est l'esprit de lutte qui gagne le pays.

Le gouvernement, de son côté, remplace le ministère « des sourires agréables » de Sviatopolk-Mirsky par un ministère de poigne de Boulyguine-Trepoff. De nom, Trepoff n'est que le

gouverneur général de Saint-Pétersbourg, mais, en réalité, il devient gouverneur général de toute la Russie. Tous les deux, Boulyguine et Trepoff, ils sont des créatures du grand-duc Serge, qui semble présider à la politique de la répression à outrance.

Le 4-17 février, le grand-duc Serge est tué par la bombe de Kaliaeff, et le 18 février-3 mars paraît un manifeste du Tsar, qui invite tous les gens russes, fidèles aux « traditions du passé », « à se rallier fermement autour du Trône » et à aider le gouvernement à exterminer la « smouta », c'est-à-dire le mouvement libérateur. On aurait dit que la fin tragique de son oncle n'avait fait que raffermir le Tsar dans son intransigeance autocratique. Mais le lendemain paraît un rescrit impérial au nom du ministre de l'intérieur, M. Boulyguine, où, pour la première fois, est émise l'idée d'une représentation nationale (1). « Continuant, à l'exemple de mes augustes ancêtres, l'unification et l'organisation du pays russe, — disait le rescrit, — j'ai décidé dorénavant et avec l'aide de Dieu, d'appeler les personnes les plus dignes, élues par la population et investies de la confiance du peuple, à participer à l'élaboration préparatoire et à la discussion des projets législatifs... Je prévois que la réalisation de cette réforme sera compliquée et difficile, devant se faire sous la condition expresse de l'inviolabilité des lois fondamentales de l'Empire. » C'est M. Boulyguine qui fut chargé de créer une commission « pour rechercher les moyens de réalisation de la volonté impériale ».

Le rescrit, dont on a constaté l'importance historique, n'a pas donné satisfaction à l'opinion. Dans les rangs de l'opposition, on faisait observer tout d'abord que c'était encore à la bureaucratie qu'il confiait l'élaboration de la réforme et qu'ensuite, il n'accordait à la représentation nationale qu'un droit consultatif.

Pendant que les hauts fonctionnaires, sous la présidence de

(1) Il paraît que le manifeste, élaboré par M. Pobédonostzev, a été publié à l'insu des ministres, qui, mieux informés de la situation que leur chef, ont imposé au Tsar le rescrit, préparé et adopté par eux antérieurement.

M. Boulyguine, « recherchaient un mode de représentation n'atténuant en rien l'autocratie, le pays continuait à s'organiser. De février à octobre, c'est une série presque ininterrompue de meetings, congrès, manifestations. Les zemstvos tiennent encore des congrès en février, avril, mai, juillet, septembre. Professeurs, instituteurs, ingénieurs, écrivains, médecins, agronomes, avocats, paysans, tous se réunissent en congrès et s'organisent en unions qui fusionnent bientôt en une seule et puissante fédération : « L'Union des Unions ». Quant au prolétariat russe, il s'engage de plus en plus dans la lutte ouverte contre le gouvernement, et par son énergie, par sa combativité, accélère toujours la marche du mouvement libérateur tout entier. La propagande révolutionnaire gagne rapidement l'armée et la flotte, et déjà, dans les campagnes, la masse paysanne, terrible et violente, se lève pour conquérir « la terre et la liberté ».

Bien entendu, dans la presse, dans les réunions, dans les conversations, il n'est question que de la politique intérieure, des réformes à faire, des moyens à les réaliser. De la guerre, on n'en parle que pour envisager les conséquences qu'elle peut avoir pour le mouvement libérateur. On n'espère plus une victoire et les défaites toujours plus désastreuses ne font qu'accroître le discrédit de la bureaucratie et l'effervescence du public.

C'est la réforme politique qui occupe le plus les esprits. On élabore un peu partout des projets de constitution. En librairie, il paraît un grand nombre de livres et surtout de brochures traitant des questions constitutionnelles.

Une petite minorité de l'opposition, dirigée par M. Chipoff, semble être satisfaite d'une Douma — c'est ainsi qu'on appelle désormais le futur parlement — seulement consultative et élue par les institutions du *self-government* provincial. Mais l'opinion publique, sous la poussée révolutionnaire, s'accentue plutôt à gauche. On réclame un parlement législatif, et de plus en plus s'impose à l'opinion la formule du suffrage universel, direct, égal et secret, qu'on adopte, par une majorité écrasante, aux congrès des zemstvos (en avril et en mai), au congrès des municipalités (en juin), aux congrès des écrivains, des agronomes, des ingénieurs, des instituteurs, des paysans, etc.

La catastrophe de Tsou-Shima (le 27 mai 1905), où la flotte russe a totalement péri, décida l'opposition à des actes plus vigoureux. L'*Union des Unions* publia un appel exhortant la société à la lutte et où il proclama que « tous moyens sont légaux contre la menace terrible que présente le fait même de l'existence prolongée du gouvernement actuel... »

Quant aux zemstvos, réunis en congrès à Moscou (le 24 mai-6 juin 1905), ils résolurent d'envoyer au Tsar une députation pour lui remettre une adresse, ou plutôt une sommation de convoquer sans délai les représentants de la nation élus par tous les citoyens, « à titre égal et sans distinction ». « Ne tardez pas, Sire, disait l'adresse, car dans cette terrible heure des épreuves nationales, grande est votre responsabilité devant Dieu et devant la Russie. »

Après de longues hésitations, le Tsar a accepté de recevoir cette députation. L'audience a eu lieu le 6-19 juin 1905. Les délégués (1) présentèrent au Tsar l'adresse et prononcèrent en outre quelques discours, dont le plus remarquable fut sans doute celui du prince Troubetzkoï. Faisant allusion au projet qu'élaborait la commission de Boulyguine, le prince déclara que « l'Assemblée des représentants élus ne doit pas être un rapiéçage du vieux régime ». « Il faut, dit-il, que tous les sujets se sentent également citoyens russes, qu'aucune partie de la population ne soit exclue de la représentation nationale... »

« Laissez vos doutes, répondit le Tsar. Ma volonté, la volonté souveraine de convoquer les élus du peuple est inébranlable. »

Le 6-19 août parut enfin la loi sur la Douma. Elle fut un véritable défi à l'opinion.

D'après cette loi, la Douma ne devait être que consultative. Entre elle et le souverain subsistait une institution purement bureaucratique, le Conseil de l'Empire, dont la Douma n'était qu'une sorte de bureau subalterne. Ainsi, les projets discutés par la Douma ne pouvaient parvenir au Tsar qu'après avoir passé par le Conseil de l'Empire et par son intermédiaire (art. 48).

(1) Détail curieux : parmi eux se trouvait M. Roditchef, le même qu'il y a dix ans le Tsar a refusé de recevoir.

Le Conseil pouvait fixer à la Douma un délai pour la discussion de tel ou tel projet, et ce délai passé, statuer tout à fait indépendamment de la Douma en la privant ainsi même du droit consultatif (art. 53). La liberté de la discussion, ainsi que celle de l'initiative de la Douma, ne pouvait dépasser les limites des lois organiques, c'est-à-dire des lois qui garantissaient l'ordre autocratique tant détesté (art. 34). Les ministres pouvaient toujours reprendre à la Douma les projets dont le gouvernement l'avait saisie (art. 46). Le droit d'interpellation était réglé pour ainsi dire par le bon plaisir des ministres (art. 60). En outre, ils pouvaient toujours, pour répondre à la Douma, se faire remplacer par tout autre fonctionnaire. L'inviolabilité de la personne des députés n'était pas garantie. C'était le Sénat et non la Douma qui pouvait invalider un député ou l'exclure momentanément (art. 21). Enfin, les séances de la Douma ne devaient pas être publiques et la presse n'en pouvait donner que le compte rendu approuvé par le président de l'assemblée (art. 41 et 44).

Ainsi, la bureaucratie gardait tout son pouvoir et n'accordait à la Douma qu'un droit limité de discourir. Pénétrée de haine contre le futur parlement, elle ne l'avait épargné ni dans son indépendance ni même dans sa dignité.

Quant à la loi électorale, promulguée le même jour, elle était pénétrée du même esprit de mépris et de méfiance contre la nation. Le suffrage n'était ni universel, ni direct, ni égal. En établissant un cens électoral très élevé, la loi excluait les ouvriers et l'immense majorité d'intellectuels, c'est-à-dire ceux qui étaient à l'avant-garde du mouvement libérateur. Ensuite elle privait aussi du droit électoral le prolétariat agricole, les artisans, les petits industriels et commerçants, les petits fonctionnaires, les domestiques, etc. On jugera, d'après les chiffres suivants, combien le suffrage, au moins dans les villes, était restreint : à Saint-Pétersbourg, sur un million et demi d'habitants, il n'y avait que 9.500 électeurs ; à Moscou, sur un million d'habitants, 11,000 électeurs ; à Odessa, 7,000 électeurs ; à Kieff, 7,000 électeurs ; à Kharkoff, 5,000 électeurs ; à Kazan, 1,700 électeurs, etc.

Les élections devaient se faire à deux degrés pour les grands

propriétaires fonciers et les électeurs urbains, à trois degrés pour les petits propriétaires fonciers et à quatre degrés pour les paysans propriétaires. Mais ces derniers n'étaient pas admis à participer directement aux élections. Le scrutin du premier degré était considéré comme étant déjà fait par les paysans, puisque c'étaient les *volostnyé skhody* (assemblées communales), élues *antérieurement* à la loi électorale, qui devaient nommer les *vyborchtiki* ou les délégués-électeurs. Et pour l'avenir, ce scrutin des paysans, tout à fait indépendant des élections générales à la Douma, ne devait jamais se faire en même temps que ces élections.

Seul le scrutin du dernier degré devait se faire — et encore en partie seulement — par tous les délégués en commun. Pour les scrutins antérieurs, les paysans votaient à part, les grands propriétaires fonciers à part, etc. Jusqu'au dernier scrutin, les élections se faisaient donc par curies de classe. Et même à ce scrutin, les paysans nommaient, d'abord et indépendamment des autres électeurs, un député-paysan par gouvernement.

Le nombre total de délégués-électeurs des provinces était partagé comme il suit entre les trois curies : la curie paysanne devait élire 2,421 délégués ; la curie des propriétaires fonciers, 1,945, et, enfin, la curie des électeurs urbains, 1,341 délégués. Mais si c'était aux paysans que la loi attribuait le plus grand nombre de délégués, les paysans n'avaient qu'un délégué par 7,860 électeurs, alors que les propriétaires fonciers avaient, sur le même nombre d'électeurs, 56 délégués, et les électeurs urbains, 42.

Le nombre de délégués pour chaque province ou gouvernement était établi tout à fait arbitrairement. L'arbitraire aussi avait guidé dans le choix des villes (1) auxquelles la loi accordait une représentation indépendante. Ainsi, Koursk et Irkoutsk avaient une représentation, alors que des villes dont la popu-

---

(1) Ce sont : Saint-Pétersbourg, Moscou, Astrakan, Bacou, Varsovie, Vilna, Voronège, Ekaterinoslav, Irkoutsk, Kazan, Kieff, Kichineff, Koursk, Lodz, Nijni-Novgorod, Odessa, Orel, Riga, Rostov-s/Don, Samara, Saratov, Tachkent, Tiflis, Toula, Kharkov et Iaroslav.

lation était plus nombreuse, comme Minsk, Nikolaïeff, Gitomir, Kherson et autres, en étaient privées.

Enfin, la loi n'assurait aucune liberté pour la campagne électorale, ni celle de la presse, ni celle de la parole, ni celle des réunions. Comment donc faire connaître aux électeurs les partis, les programmes et même les candidats?

On comprend l'impression que cette loi devait produire dans le pays. L'opinion générale était que c'était une falsification de la représentation nationale. Et devant toute l'opposition, ou pour mieux dire, devant le pays organisé, s'était posée la question de savoir s'il fallait ou non aller à la « Douma de Boulyguine », s'il fallait participer aux élections qu'on prévoyait d'avance étroitement surveillées et influencées à la cosaque par le gouvernement.

Les partis extrêmes (1) la résolurent négativement et adoptèrent la tactique du « boycottage actif », c'est-à-dire l'opposition par force aux élections et à la convocation de cette Douma. Faire avorter celle-ci, en organisant l'insurrection du peuple pour abolir totalement l'autocratie, et élire par le suffrage universel et libre une assemblée constituante, tel était le plan des organisations socialistes et révolutionnaires, auquel adhéra aussi l' « Union des Unions » (2).

Mais l'opposition libérale, tout en faisant des réserves et malgré son mécontentement de la loi, l'accepta et résolut d'engager la lutte électorale. Pour elle, la future Douma était une acquisition qu'on ne pouvait ni rejeter, ni négliger. Fort peu étaient optimistes au point de voir dans la loi du 6 août une *constitution*, mais on envisageait la Douma comme une arme possible dans la lutte contre l'autocratie. Le Congrès des zemstvos (3), par exemple, constatait dans son appel au peuple que « la loi du 6 août n'avait donné rien qui eût pu supprimer les défectuosités

---

(1) Une fraction de la Social-Démocratie (la « majorité »), le Parti socialiste-révolutionnaire, le Bound, la Social-Démocratie polonaise, etc.

(2) Le *Prolétaire*, 14, du 29 août 1905; *Poslednia Izvestia*, 249, du 18-5 septembre; Tcherevanine, *Le Prolétariat dans la Révolution*, Moscou, 1907, p. 42.

(3) Tenu à Moscou, en septembre 1905.

de notre régime », « n'avait fait rien qui eût pu calmer le pays et orienter ses forces vers un travail utile et créateur... », que participer dans ces conditions aux élections serait « un devoir pénible », qu'il conseillait pourtant au pays d'accomplir pour ne pas faciliter la tâche de la réaction... (1).

Ainsi donc, même l'opposition modérée n'avait pas déposé les armes devant la « Douma de Boulyguine ». Mais le prolétariat et l' « intelliguentzia », ces éléments les plus actifs de la Révolution, étaient décidés à continuer la lutte, à l'étendre et l'intensifier pour obliger l'autocratie à se démettre. C'est surtout après la promulgation de la loi du 6 août que la grève générale devint populaire. D'ailleurs, les grèves et les insurrections, presque incessantes depuis le « Dimanche sanglant », semblaient tendre à un mouvement général et décisif qu'on pressentait déjà au moment où l'on discutait s'il fallait ou non aller à la « Douma de Boulyguine ».

---

(1) Cité d'après *Véstnik Evropy* (*Messager de l'Europe*), octobre 1905.

IV

Les élections à la Douma étaient déjà commencées quand ce mouvement éclata, formidable et puissant. En quelques jours, il engloba toute la Russie, depuis la mer Noire jusqu'à la mer Blanche, depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Tcheliabinsk. Le pays entier se dressa contre l'autocratie, réclamant la convocation immédiate d'une assemblée constituante sur la base du suffrage universel, direct et égal, les libertés politiques et l'amnistie générale. Le gouvernement céda et, le 17-30 octobre 1905, parut le célèbre manifeste où le Tsar promit : « 1. D'octroyer à la population les fondements inébranlables de la liberté civique basée sur la réelle inviolabilité des personnes, la liberté de conscience, de la parole, de réunion et d'association. 2. Sans suspendre les élections antérieurement ordonnées à la Douma d'Etat, appeler à participer à la Douma, dans la mesure du possible, autant que le permet la brièveté du terme à courir jusqu'à sa convocation, toutes les classes de la population, maintenant complètement privées des droits électoraux, laissant ensuite le développement ultérieur du principe du droit électoral à l'ordre législatif nouvellement établi. 3. Etablir comme règle inébranlable qu'aucune loi ne puisse entrer en vigueur sans l'approbation de la Douma d'Etat et que soit garantie aux élus du peuple la possibilité d'une participation réelle à la surveillance de la légalité des actes des autorités nommées par nous. »

Grande fut l'impression produite par le manifeste. On l'accueillit comme un acte décisif, rompant à tout jamais avec l'ancien régime. Mais des doutes subsistèrent. On remarqua le vague de l'article du manifeste concernant la question capitale, l'extension du droit électoral. Or, le principe du suffrage universel était devenu, en quelque sorte, article de foi de toute l'opposition. Ainsi, peu après le 17-30 octobre, le congrès des

zemstvos et des municipalités adopta, à la majorité de 156 voix contre 12, la motion suivante : « Le congrès considère comme le seul moyen d'assurer l'autorité de la représentation nationale... la promulgation immédiate d'une loi appliquant à la convocation des représentants du peuple le suffrage universel, direct, égal et secret, et chargeant la première assemblée nationale des fonctions constitutives... »

Mais l'autocratie sembla être écrasée sous le poids de la volonté nationale. Aussi, l'élan révolutionnaire de la nation tomba bientôt et l'opposition ne tarda pas à se morceler. Les intérêts de classe et de caste entrèrent en jeu. Le mouvement zemstvoïste se divisa : à droite, il se constitua le parti des satisfaits, des « octobristes », qui, avec le gouvernement, se donnèrent pour but d'endiguer la révolution ; à gauche, le parti cadet (constitutionnel-démocrate), qui, avec un programme radical, dépassant de beaucoup le manifeste, proclama désormais néfaste toute action insurrectionnelle. Aspirant à une véritable constitution, à un régime tout à fait parlementaire, ce parti espérait l'atteindre par la seule organisation de l'opinion publique.

Quant aux partis socialistes, toujours désunis entre eux, ils s'éloignèrent plus que jamais de l'opposition libérale. Ils n'admettaient aucune trève dans la lutte révolutionnaire et les espérances des « cadets » leur semblaient n'être que des « illusions constitutionnelles ». Tous leurs efforts, ils les tendirent vers l'organisation d'une insurrection armée qui, dans leur pensée, devait conclure la révolution par une victoire éclatante. Le rôle prépondérant du prolétariat dans le mouvement libérateur, les troubles agraires toujours plus menaçants, les mutineries continuelles dans l'armée et la flotte, la politique répressive du gouvernement, le malaise profond persistant partout et l'anarchie générale, tout semblait pousser les partis extrêmes vers ce but.

On sait l'échec du mouvement insurrectionnel. Le gouvernement l'a réprimé avec la dernière violence, et dans le sang abondamment versé, l'autocratie a retrouvé son audace.

Le 11-24 décembre, au moment même où l'amiral Doubassoff bombardait Moscou, parut la seconde loi électorale, élaborée

par le ministère Witte-Dournovo. Simple rapiéçage de la première, il conserva tous les défauts de celle-ci. La division en curies fut maintenue, ainsi que le scrutin par degré. Les droits électoraux de la population la plus nombreuse, celle des paysans, ne subirent aucune modification. La classe agricole restait en somme en dehors du corps électoral, car dans la fonction civile la plus importante, elle était remplacée par les « volostnyé skhody », élus antérieurement et où entraient d'office les autorités communales, totalement soumises au représentant du gouvernement, le *zemsky natchalnik*.

Les cadres de la curie des propriétaires fonciers étaient sensiblement élargis. Tous les petits propriétaires y étaient admis. Mais le scrutin à trois degrés était maintenu pour eux. Et comme leur droit était basé sur la propriété, ils n'avaient que fort peu de voix. D'après la loi du 6 août, il y avait dans cette curie 215,000 électeurs, dont 55,000 grands propriétaires qui disposaient d'autant de voix, et 160,000 petits propriétaires qui n'avaient que 50,000 voix. La loi du 11 décembre y ajoutait encore 500,000 électeurs, mais dont le nombre de voix n'était plus que de 15,000. Toutefois, c'était désormais aux petits propriétaires que la loi donnait la prépondérance dans cette curie.

Le nombre d'électeurs de la curie urbaine était augmenté dans des proportions plus considérables encore. Alors qu'avant il n'y avait que 230,000 électeurs, il y en avait à présent plus de deux millions. Les petits commerçants et industriels, les petits fonctionnaires, les locataires et surtout les intellectuels y ont été admis. Et comme le scrutin dans cette curie se faisait à deux degrés, l'augmentation du nombre d'électeurs avait ici une importance beaucoup plus grande : elle en changeait complètement le caractère.

Enfin, la loi Witte-Dournovo créa une nouvelle curie, celle des ouvriers. Mais pour eux, bien qu'ils fussent des électeurs urbains, était établi le scrutin non à deux, mais à trois degrés. Ensuite, le droit électoral leur était accordé d'après l'importance de l'usine où ils travaillaient. Seuls, les ouvriers des usines qui occupaient plus de 50 salariés hommes avaient le droit de participer aux élections. Ainsi, tout le prolétariat de la petite et moyenne industrie fut écarté du scrutin. Pourquoi

ce privilège au prolétariat de la grande industrie? On ne l'a jamais bien su.

Une autre injustice : la loi ne prenait presque pas en considération la voix individuelle de chaque ouvrier : *cinquante* ou *mille* ouvriers composaient la même unité électorale qui ne devait nommer qu'un seul délégué.

Les délégués ainsi élus par les usines, devaient à leur tour nommer les délégués-électeurs. Le nombre de ceux-ci était tout à fait minime. Ainsi, dans le gouvernement d'Arkhangel, sur les 33 électeurs-délégués, la curie ouvrière n'avait à élire qu'un seul; dans le gouvernement d'Astrakhan, 2 sur 107; dans le gouvernement de Vilna, 1 sur 92; dans le gouvernement de Volhynie, 2 sur 197; dans le gouvernement de Viatka, 4 sur 204; dans le gouvernement de Grodno, 2 sur 107, etc. Même là où la curie ouvrière avait à élire le plus grand nombre de délégués, ceux-ci n'étaient qu'une petite minorité : dans le gouvernement de Moscou, par exemple, ils étaient 35 sur 287, et à Saint-Pétersbourg, 24 sur 184. D'autre part, dans certains gouvernements, comme ceux de Vitebsk, Vologda, Kovna, les ouvriers n'avaient aucune représentation propre.

Ainsi, le droit électoral du prolétariat était plutôt illusoire. C'était pourtant le prolétariat qui avait le plus combattu pour obtenir un régime représentatif. On comprend la déception que lui causa la nouvelle loi (1).

Le 20 février-5 mars 1906, parut la nouvelle loi sur la Douma. Elle lui assure le droit législatif, un peu plus d'indépendance et de dignité. Ainsi, sauf le cas de flagrant délit, un député, pendant la session législative, ne peut être arrêté qu'avec l'autorisation de la Douma (art. 16). Seule, la Douma peut exclure un de ses membres. Les séances, sauf celles pour lesquelles le huis-clos est prononcé par la Douma, sont publiques.

Mais le droit législatif de la Douma s'arrête à la limite des lois organiques que le Souverain seul garde l'initiative de modifier ou d'abolir (art. 32). Le droit d'interpellation, bien que formulé en des termes un peu plus respectueux pour la représentation nationale, reste limité par l'arbitraire des ministres (art. 33 et 58-60). Enfin, le droit budgétaire de la Douma, établi par la loi du 20 février, a été très restreint par la loi du 8-21 mars 1906, qui a « cuirassé » une catégorie de crédits contre toute attitude de la Douma (1).

(1) Après la dissolution de la seconde Douma, la loi électorale fut encore une fois modifiée, et dans un sens très réactionnaire.

Le 20 février 1906, parut aussi la loi réorganisant le Conseil d'Empire. D'une institution purement bureaucratique que la « Constitution de Boulyguine » plaçait comme intermédiaire entre la Douma consultative et le Tsar autocrate, le Conseil devint une Chambre Haute *avec les mêmes attributions que la Douma* et à demi élective. Alors qu'une moitié de ses membres est nommée par le Tsar, l'autre moitié est élue par les différents corps, à savoir : 6 membres par le clergé ou plus exactement par le Saint-Synode; 18 par la noblesse; 6 par l'Université; 12 par les chambres de commerce et de l'industrie; 34 par les zemstvos; 16 par les propriétaires fonciers des gouvernements où le zemstvo n'existe pas et 6 par la Pologne. Six de ces membres élus, ceux qui sont nommés par le Saint-Synode, sont, en réalité, de véritables représentants du gouvernement, car le Saint-Synode n'est autre chose qu'un ministère des cultes. Le gouvernement s'était donc assuré à cette Chambre Haute une majorité permanente de fonctionnaires dont il avait encore augmenté le poids en se réservant la nomination du président et du vice-président. Le Conseil d'Empire, bien que remanié, devait donc toujours servir de digue bureaucratique, ou tout au moins réactionnaire, contre l'élan réformateur de la nation.

Qu'elle était loin, cette représentation ainsi organisée, de l'assemblée constituante dont rêvait tout le pays! L'autocratie, malgré le choc terrible, s'était maintenue contre la volonté de la nation. La révolution non plus n'avait pas été vaincue. Et ces deux forces subsistant, il en résulta un ordre tout à fait singulier dont on a eu raison de dire : un pays constitutionnel sous une monarchie autocrate.

L. BERNSTEIN.

(1) A la libre discussion de la Douma n'est soumise qu'une moitié des crédits. Mais dans cette moitié, entrent surtout les dépenses de gestion, les crédits les moins importants au point de vue gouvernemental.

TABLE DES MATIÈRES

Bruxelles. — Imprimerie N. Vandersypen, rue de la Concorde, 18. — Téléphone 4465.

END OF TITLE